



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34961

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des programmes de l'enseignement des sciences sociales. Dans le cadre de la vaste réforme du lycée, applicable dès la rentrée 2009 pour la classe de seconde, le ministère de l'éducation nationale, après les programmes de l'école primaire et du français au collège, s'apprête à profondément remanier les programmes et les finalités de l'enseignement de sciences économiques et sociales. Pourtant, les statistiques du ministère soulignent les qualités et la réussite de cet enseignement, tant sur le plan de la motivation des élèves, de son attractivité, de la formation du citoyen, que de la réussite des bacheliers de la série ES dans le supérieur. Compte tenu du délai hors norme que le ministère impose pour cette réforme, la communauté éducative s'alarme des procédures qui seront utilisées pour la confection du nouveau programme de seconde. Elle exige qu'un groupe d'experts, rassemblant universitaires des disciplines concernées et enseignants du secondaire, soit formé à l'exclusion de tout organisme extérieur à l'éducation nationale, tel l'IDE. La réforme du lycée ne peut se faire dans l'urgence. Aussi, compte tenu de l'enjeu, il lui demande de bien vouloir repousser d'un an, à la rentrée 2010, la mise en place de la nouvelle seconde.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34961

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9679

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704